MAISON BEAULIEU · AB ÉDITIONS

La Police dévoilée · Volume 1 sur 3

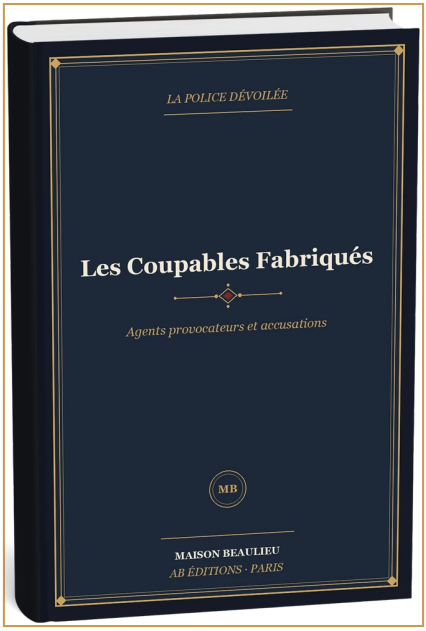

Les Coupables Fabriqués

PREMIER CHAPITRE INTÉGRAL OFFERT

ADRIEN L. BEAULIEU

adrienbeaulieu.com · Ex-libris d'extrait gratuit

EXTRAIT DE LECTURE · DE L'ARCHIVE AU FEUILLETON

1. Les Pétards du Louvre

LIVRE PREMIER — LES COUPABLES FABRIQUÉS

Une police qui, ne trouvant pas de coupables, résolut d'en faire. Agents provocateurs, attentats montés pour toucher une prime, amis qui vendent leurs amis — et, en contrepoint, la vraie police, celle de Vidocq, qui prend de vrais voleurs.

On a beaucoup écrit sur les crimes que la police déjoue ; il serait temps d'écrire un peu sur ceux qu'elle commet. Car il y a deux manières, pour cette administration, de mériter les récompenses : découvrir un coupable, ou en faire un. La première est laborieuse et incertaine ; la seconde est prompte et sûre, puisqu'on tient d'avance le fil de l'intrigue qu'on a soi-même ourdie. De toutes les affaires de ce genre que renferment mes cartons, celle qu'on nommait, dans les bureaux, l'affaire des pétards , est l'une de celles où l'on voit le mieux à quel degré de scélératesse tranquille peut descendre l'homme quand on met, au bout de son zèle, une somme de trois mille francs. Trois mille francs : c'est le prix auquel fut taxée, cette année-là, la tête d'un innocent.

Il faut d'abord dire qui était cet innocent, car sa vie entière semble avoir été conduite, par je ne sais quelle main contraire, jusqu'au piège où elle devait se briser. Il se nommait Gravier. Dans sa jeunesse, il avait formé le projet de s'embarquer pour les États-Unis, et de porter au Nouveau Monde une existence que l'Ancien lui refusait. Le vaisseau qui devait l'emporter, contrarié par les vents, rentra au port ;

et Gravier, forcé de demeurer en Europe, y demeura pour son malheur. Je ne puis m'empêcher de songer, en écrivant ceci, à ce que fût devenu cet homme si le vent eût soufflé ce jour-là dans l'autre sens : il eût vieilli, paisible, sur quelque terre d'Amérique, au lieu de mourir au bagne pour un crime qu'un autre avait commis par ses mains. Mais les vents ne consultent pas les destinées, et le sien le rejeta sur ce rivage où l'attendaient la police et Leydet.

Gravier n'était point un scélérat ; c'était un imprudent. Pendant les Cent-Jours, il s'était fait remarquer par une exaltation, un enthousiasme, qui tenaient plus de la légèreté que de la méchanceté. Chargé d'une mission en Belgique par un grand général, il avait outrepassé ses instructions, s'était fait considérer comme embaucheur, et condamner à mort par contumace ; puis il était rentré, avait combattu à Waterloo, suivi l'armée de la Loire, s'était retiré à Bordeaux, et n'avait cessé, depuis, d'attirer sur lui l'œil de la police, qui le tenait pour dangereux. Revenu à Paris, il fréquentait ces sociétés chantantes où l'on soupe en refaisant l'État, composait des couplets qui louaient les uns et raillaient les autres, travaillait aux archives, et se compromettait sans relâche par cette liberté de langue qui perd les hommes que le pouvoir surveille. Bref, c'était un de ces êtres à demi imprudents, à demi malheureux, que la police repère de loin comme le milan repère le poulet, et sur qui elle laisse tomber son ombre en attendant l'occasion. L'occasion vint.

Le duc de Berri venait de tomber, le 13 février 1820, sous le couteau de Louvel, et Paris était encore tout plein de cette horreur, lorsque, dans les derniers jours d'avril, deux pétards éclatèrent la nuit sous les fenêtres du Louvre, du côté des appartements de Madame. La duchesse de Berri, veuve depuis peu de l'homme assassiné, était alors

enceinte de l'enfant qui devait naître, quelques mois plus tard, sous le nom de duc de Bordeaux ; et le calcul des misérables — si misérables il y avait — semblait être que la frayeur de l'explosion fît avorter la princesse et éteignît dans son sein le dernier rejeton de la branche aînée. Le crime, ainsi entendu, était de ceux qui glacent. Toute la cour frémit. Le ministre ordonna, le préfet promit : trois mille francs à l'agent qui découvrirait l'auteur de l'attentat.

Trois mille francs. Il faut avoir vu de près la petite bureaucratie des mouchards, ses appétits, ses dettes, ses jalousies, pour comprendre ce que ces trois mots remuèrent dans ces âmes-là. La soif de l'or, dit le proverbe, ouvre l'intelligence ; j'ajouterai qu'elle donne de l'essor à l'imagination, et qu'un homme qui ne trouve pas le coupable qu'on lui demande finit, si la prime est belle, par en inventer un. C'est ce qui arriva.

Mettons les acteurs en scène. Le principal se nommait Rivoire, ancien commissaire des guerres à Naples sous le roi Murat, homme d'esprit, d'aplomb et de peu de conscience, que nous retrouverons plus tard dans l'affaire Maubreuil. L'inspecteur général Foudras le chargea spécialement de la recherche. Au-dessus d'eux planaient le préfet, le comte Anglès, et le ministre ; en dessous s'agitait une poignée d'agents subalternes — Dambetin, David, Georges, Ganat, Mazières, et celui dont je tiens ces papiers. Voilà toute la troupe. Il ne lui manquait qu'un coupable ; elle allait s'en procurer un.

Peu de jours après avoir reçu sa mission, Rivoire remit à Foudras un rapport triomphant : il tenait le fil, il connaissait les coupables. Mandé sur-le-champ chez le ministre, où se trouvait le préfet, il exposa sa découverte avec l'assurance d'un homme qui n'aurait jamais su mentir. Chez un marchand de vin nommé Auguste, rue

Montmartre, se réunissait, dit-il, une société d'une quinzaine d'individus sous le nom de Chevaliers du poignard , et Gravier en était le président. Tout cela, on en conviendra, ne prouvait nullement que Gravier eût fait partir les pétards ; mais le préfet demanda si l'auteur de l'attentat était de cette société, et Rivoire, sommé de s'expliquer catégoriquement, répondit que oui. Le marché était conclu. Il ne restait qu'à le tenir.

Or voici de quelle façon Rivoire comptait le tenir. Il avait un compatriote, un nommé Leydet, qui était venu le trouver et lui avait dit, à peu près en ces termes : « Les feuilles parlent de ces pétards tirés sous le Louvre ; si tu veux, je te ferai prendre celui qui les a fait partir, à la condition qu'on me donne une place dans la police. » Telle était la découverte ; tel était le fil : un homme s'offrait à livrer le coupable, non parce qu'il le connaissait, mais parce qu'il se faisait fort d'en fabriquer un. Et le coupable qu'il avait en vue, celui qu'il allait, de sang-froid, conduire au pied de l'échafaud, était son compatriote, le camarade de son enfance, le compagnon de son collège, son ami de vingt-cinq années — Gravier.

Le ministre et le préfet mirent plusieurs agents à la disposition de Rivoire pour mener à bien cette grande opération. On surveilla le marchand de vin ; on suivit Gravier pas à pas ; on rendit compte d'heure en heure. Les rapports affluaient, tous graves, tous vides. On y lisait que Gravier, Leydet et Bouton avaient déjeuné chez Auguste, s'étaient rendus dans un café au coin de la rue Ticquetonne, et que Gravier y avait dit à Leydet : « Sous deux ou trois jours, l'affaire sera faite. » Paroles obscures, que la police interprétait à son gré, et qui ne signifiaient peut-être rien qu'un rendez-vous. Ce qu'il importe d'observer, en revanche, c'est que Leydet, dans ces mêmes jours, se

plaignait à Gravier de sa détresse, de son extrême misère, et ne savait, disait-il, plus à quoi se résoudre. Retenons cela : l'homme qui allait vendre son ami mourait de faim ; et c'est toujours par la faim que le diable achète les Judas.

Trois jours de cette comédie n'amenèrent aucun résultat. Le ministre s'impatienta. Le ministre manda le comte Anglès et lui reprocha vivement les lenteurs de l'affaire. Le préfet, tout ému de la semonce, manda Foudras et lui dit : « Il paraît que Rivoire nous a trompés ; je demanderai sa destitution s'il ne prouve que Gravier est l'auteur des pétards. » Foudras, mécontent à son tour, fit monter Rivoire dans son cabinet et lui répéta, mot pour mot, la menace. Et Rivoire, se voyant sur le point de perdre sa place, comprit qu'il fallait, coûte que coûte, que le crime eût lieu — puisqu'il l'avait annoncé.

Voyez à quel point nous sommes arrivés, et pesez-en toute l'énormité. La police avait promis un coupable ; faute d'en trouver un, elle avait promis Gravier ; et maintenant, pour n'être pas convaincue de mensonge, il lui fallait que Gravier commît réellement l'attentat qu'elle lui prêtait. On ne se contenterait donc pas de l'accuser d'un crime imaginaire : on allait le lui faire commettre, le pousser, le conduire, lui mettre l'engin entre les mains, afin de l'y saisir. Le mouchard, ne pouvant prouver le forfait, se chargeait de le fournir. C'est le dernier degré de cet art funeste : la police ne découvre plus le crime, elle le fabrique, et l'innocent qu'elle immole a ceci de particulier qu'elle le rend d'abord coupable pour avoir le droit de le perdre.

Rivoire n'osait aborder Leydet lui-même, de peur d'y rencontrer Gravier ; il chargea donc un de ses agents de porter à Leydet l'ordre de venir le trouver. Cet agent se rendit deux fois rue et île Saint-Louis, à

l'hôtel garni où logeait Leydet. La première, l'homme était absent. La seconde, à cinq heures et demie du matin, il monta au quatrième étage, entra dans la chambre numéro treize — et c'est ici la scène qui, entre toutes, me soulève le cœur : Leydet et Gravier étaient couchés ensemble, dans le même lit. Car le traître, pour mieux tenir sa victime sous la main, avait feint une blessure qui le faisait souffrir, et depuis huit jours il priait Gravier, au nom de leur vieille amitié, de coucher auprès de lui pour le veiller et le soigner. Ainsi l'ami pansait, chaque nuit, la fausse plaie de celui qui méditait, à côté de lui, dans l'ombre du même lit, de le faire traîner sur l'échafaud. Je ne sais rien, dans les annales du crime, de plus glaçant que ce sommeil partagé, ni de plus profond commentaire sur ce que peut la misère d'un cœur bas. Gravier veillait Leydet ; Leydet préparait la mort de Gravier ; et tous deux dormaient sous la même couverture.

Quand l'agent parut, Gravier s'éveilla et voulut savoir ce qu'on lui voulait ; Leydet, sans se troubler, répondit dans leur patois qu'il s'agissait d'une invitation à dîner, et descendit. Une fois dans la rue, l'agent lui apprit que Rivoire allait être destitué à cause de lui, et l'envoya le rejoindre chez une madame Prévot, rue Saint-Honoré. Ce qui se dit là entre les deux hommes, je l'ignore ; mais il est aisé de le deviner : ils y arrêtèrent l'ultimatum de l'entreprise. Le crime était fixé au soir même.

À cinq heures, les inspecteurs reçurent l'ordre de se trouver au bureau des officiers de paix. Là, Rivoire leur annonça, avec toutes les formes oratoires d'usage : « C'est ce soir qu'on doit tirer un pétard sous les guichets du Louvre, pour faire avorter Madame la duchesse de Berri ; je compte sur votre zèle ; trouvez-vous chez moi à dix heures. » Et les inspecteurs, exacts, se rendirent chez lui recevoir leurs

rôles, comme des comédiens avant la représentation. Car ce fut bien une représentation, réglée, distribuée, répétée : Ganat fut chargé de mouiller un mouchoir et de le jeter sur la mèche à l'instant même où Gravier y mettrait le feu, de sorte que l'explosion n'eût pas lieu et que la ville n'en souffrît point — on voulait le crime, non l'effet du crime ; Mazières le seconderait ; d'autres accompagneraient Rivoire pour l'arrestation ; et l'on désigna un agent pour se tenir en sentinelle au coin de la rue de l'Échelle, afin d'y recevoir Leydet et de le mener ensuite coucher en lieu sûr. Quelle louable attention pour le repos du traître ! On assurait la nuit de l'un pendant qu'on préparait le cachot de l'autre.

Les rôles distribués, toute la troupe alla souper dans un restaurant de la rue de Rivoli, et là, entre neuf et dix heures, chacun répétait son emploi et s'efforçait d'y mettre du naturel. Pendant ce temps, la police avait garni de ses hommes tous les abords : le grand quartier général était établi chez le commissaire de la place du Carrousel, où se tenaient déjà le comte Anglès et l'inspecteur Foudras ; au corps de garde du guichet du Louvre attendaient le major des gardes du corps, des officiers de la maison de Madame, et les agents de la haute police. Tout un état-major pour un pétard ; toute une armée pour saisir un homme qu'on avait soi-même armé.

À minuit moins un quart, Leydet parut, conduisant sa victime sous le bras, humainement , amicalement , comme un ami reconduit un ami ; et, l'ayant amené sous le guichet, il l'abandonna généreusement au sort qu'il lui avait ménagé, en lui disant : « Je vais me placer rue de Rivoli, et si j'aperçois une patrouille, je t'avertirai en toussant. » Puis il s'éloigna, laissant Gravier seul dans la nuit avec l'engin. À peine celui-ci s'était-il baissé pour poser le pétard à terre que Rivoire et ses

hommes fondirent sur lui et l'arrêtèrent. L'œuvre d'iniquité était consommée.

Il faut dire, pour l'honneur de la vérité, que cette belle machine faillit se détraquer d'elle-même, et que la Providence, comme pour marquer d'un trait de comédie cette tragédie de guet-apens, permit que les bourreaux se prissent un moment les uns les autres. La nuit était noire, pluvieuse ; à peine se reconnaissait-on à la lueur avare des réverbères. Les officiers accourus des Tuileries, ne sachant qui était qui, saisirent et arrêtèrent, par méprise, plusieurs agents de la police. Ganat, qui tenait encore à la main le pétard dont il venait de s'emparer, se vit serré de près par l'un de ces messieurs, qui, lui appuyant la pointe de son épée sur la poitrine, lui cria : « Coquin, si tu bouges, tu es mort ! » Ganat avait beau protester qu'il était de la police, l'autre n'entendait pas raison, et il fallut que Rivoire vînt réclamer son homme pour l'arracher à l'épée. Un paisible particulier qui passait avec sa femme fut ramassé dans la bagarre et conduit au poste, où on le garda jusqu'au lendemain. Ainsi la police, cette nuit-là, arrêta un peu tout le monde — ses propres agents, un couple de promeneurs —, et, au milieu de ce carnaval, un seul homme fut pris pour de bon : celui qu'on avait amené tout exprès pour l'être.

Gravier fut conduit chez le commissaire, interrogé par le comte Anglès lui-même, puis jeté au secret. Le lendemain, on perquisitionna chez le marchand de vin, et l'on y saisit un registre en tête duquel on lisait : Société des Chevaliers , suivi d'un poignard grossièrement dessiné, et au bas des signatures — celle de Gravier, avec le titre de président, celles de Bouton, de Leydet, d'Auguste, et quelques-unes qu'on reconnut fausses. Voilà donc la fameuse conspiration : un cahier de cabaret, un poignard de plume, des noms dont plusieurs

étaient contrefaits. C'est avec de tels titres qu'on envoyait un homme à la mort.

Interrogé, Gravier finit par comprendre et par dire la vérité : Leydet avait été son dénonciateur, Leydet l'avait poussé, provoqué, livré. On lança contre Leydet un mandat ; on courut à son domicile ; on ne l'y trouva point, non plus qu'aucun papier qui pût le compromettre : il avait disparu depuis deux jours. Et pour cause : il était caché chez Rivoire. La police affectait de le vouloir prendre ; Rivoire tremblait qu'on ne le prît, car Leydet, arrêté et jugé, eût tout dit et l'eût perdu. Le séjour de ce témoin à Paris devenait un péril ; il fallait l'éloigner ; mais comment, sans passeport ? Ce fut encore un des agents que le très-délicat officier de paix chargea de la besogne. « Leydet est sur le point d'être arrêté, lui dit-il ; voici deux cents francs ; menez-le au Palais-Royal, achetez-lui un habit, un pantalon, des lunettes vertes ; qu'il coupe ses favoris, et sous ce déguisement il gagnera Bruxelles ; qu'il change de nom. » Et il ajouta deux cents francs. On habilla donc le traître de neuf, on lui verdit le nez de lunettes, on lui rasa le visage, et il partit à pied pour la Belgique, une brochure sous le bras, laissant derrière lui, au secret, l'ami dont il avait vendu la tête.

Rivoire, lui, toucha de sept à huit mille francs de gratification pour sa conduite honorable dans l'affaire des pétards. Ainsi se distribuaient les récompenses : de l'or au provocateur, des lunettes vertes au délateur, et les fers à l'innocent. Leydet, du reste, revenu de Bruxelles où sa plume l'avait derechef fait chasser, vint réclamer à Rivoire les secours promis ; ils se querellèrent ; et Rivoire, craignant que l'autre ne parlât et n'éventât la mèche — c'est le mot qui convient à cette affaire de pétards —, lui fournit de quoi vivre et de quoi se taire, tant

qu’il fut en place. Le misérable habite encore Paris, sous un nom supposé. Il y a ainsi, dans cette ville, des hommes qui portent un faux nom parce qu’ils ont vendu un ami ; on les coudoie sans le savoir.

Revenons à la victime. Traduit devant la cour d’assises, Gravier se défendit avec une présence d’esprit et une élévation qui arrachèrent l’admiration de ceux mêmes qui allaient le condamner. Je veux rapporter ici quelques fragments de ce qu’il dit après la plaidoirie de son avocat, car ce sont ses propres paroles, et elles valent mieux que tout ce que j’y pourrais ajouter :

« Messieurs, le crime affreux, mais supposé, qui m’est imputé, ne m’effraie point pour les suites qui en peuvent résulter. L’infâme Leydet est seul criminel. Longtemps j’ai eu la générosité de soutenir qu’il était étranger à cette accusation. Comment aurais-je repoussé sans peine l’idée qu’un homme qui était mon compatriote, le compagnon de mon enfance, mon camarade de collège, mon ami depuis vingt-cinq ans, mon maître de belles-lettres enfin, eût pu descendre au dernier degré de la dégradation ? C’est au moment où j’exerçais envers lui les devoirs les plus sacrés de l’amitié, où je soignais moi-même la blessure pour laquelle, depuis huit jours, il m’avait engagé à coucher près de lui, que ce misérable méditait de sang-froid le projet de me faire traîner sur l’échafaud, fumant encore du sang de Louvel ! »

Puis, se tournant vers l’image sainte qui présidait à l’audience, il proclama l’innocence de Bouton et de celui qu’on appelait Auguste, se chargeant seul du malheur de les avoir mis en rapport avec Leydet, et il conjura les jurés de bien méditer leur arrêt : « Un jour, peut-être, par un de ces décrets impénétrables de la Providence, les remords amèneront le féroce Leydet sous vos yeux ; alors la vérité nue se

montrera, et ce sera l'heure de mon triomphe. » Il prononça ces mots d'une voix émue. Les jurés délibérèrent trois heures et demie, et le déclarèrent coupable. Il fut condamné à mort.

Il y eut pourtant, dans cette nuit, une lueur, et c'est par elle que je veux finir, car elle rachète un peu de tant de bassesse. La peine de Gravier fut commuée en celle des travaux forcés à perpétuité. Et savez-vous à qui il dut cette grâce ? À la duchesse de Berri elle-même — à cette princesse qu'on l'accusait d'avoir voulu faire périr, et dont l'enfant qu'elle portait avait été, disait-on, la cible du pétard. La victime désignée intercéda pour son prétendu meurtrier ; celle qu'il devait tuer lui sauva la vie. Il y a, dans ce retour des choses, quelque chose qui dépasse l'invention des poètes, et qui montre que la vérité, quand on la laisse faire, est plus grande que toutes nos fables.

Gravier porta son sort avec une résignation qui ne se démentit point. Il ne perdit rien de sa gaieté ; il fit des chansons, et il les chantait sur la charrette qui le menait au bagne. On le plaignait le long de la route ; lui chantait. Arrivé à sa destination, il y trouva, dit-on, quelques adoucissements et des consolations. Puis les journaux, au mois de juin 1828, annoncèrent en trois lignes qu'il était mort au bagne, d'une chute faite en jouant avec un camarade.

— Fin des premières pages offertes (Chapitre I complet à retrouver dans l'édition intégrale) —

MAISON BEAULIEU · AB ÉDITIONS

Poursuivre l’enquête avec Adrien L. Beaulieu

Retrouvez la fiche complète de « Les Coupables Fabriqués » pour réserver l’édition complète dès son ouverture, ou plongez dès ce soir dans notre trilogie historique disponible immédiatement.

Ouvrir la fiche officielle de « Les Coupables Fabriqués » →

Lire dès ce soir : Trilogie Treize à Table Tomes I–III (24,90 €) →

https://adrienbeaulieu.com/books/police-devoilee-tome1